

Par **Renaud Honoré**

Publié le 4 janv. 2022 à 17:56 | Mis à jour le 5 janv. 2022 à 8:26

S'il fallait un indicateur pour suivre la volatilité de la situation économique en pleine crise sanitaire, le déficit public pourrait s'imposer. Pour la cinquième fois depuis le début de l'été dernier, [l'exécutif vient de revoir ses prévisions pour les comptes publics en 2021](#). « La réduction du déficit sera significativement inférieure à 8 % du PIB, contre 8,2 % anticipés », a expliqué mardi le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, dans une interview au « Figaro ».

Cette nouvelle prévision - passée de - 9,4 % en juillet à - 8,4 % en septembre pour tomber à - 8,1 % en octobre avant de remonter à - 8,2 % début novembre - n'est pas une réelle surprise. Bercy a en effet bâti son budget 2021 sur une hypothèse de croissance de 6,25 % jugée très prudente depuis plusieurs semaines [par la quasi-totalité des experts économiques](#). Dès lors, il fallait s'attendre à voir les rentrées budgétaires plus importantes que prévu.

Au moins 5 milliards de recettes d'IS en plus

Bruno Le Maire a ainsi confirmé « des meilleures recettes fiscales ». « Au mois de décembre, Bercy encaisse le dernier acompte de l'impôt sur les sociétés et cela peut constituer une bonne surprise dans le contexte actuel », estime François Ecalle, le fondateur du site spécialisé « Fipeco ». De fait, Olivier Dussopt, le ministre délégué aux Comptes publics, a précisé mardi soir sur BFM Business anticiper « au moins 5 milliards » de plus que prévu sur les rentrées d'IS par rapport à la dernière prévision. Et grâce à une consommation qui s'est bien tenue en fin d'année, celles de TVA sont 2,5 milliards plus élevées qu'escompté.

Face aux critiques croissantes sur la dérive des finances de l'Etat, Bruno Le Maire et Olivier Dussopt s'étaient engagés à « affecter les recettes supplémentaires à la réduction du déficit », promettant de ne pas rouvrir à nouveau le robinet à dépenses.

ENQUETE - A l'Assemblée nationale, le blues des budgétaires

Ces bonnes nouvelles n'éclaircissent pas toutefois nécessairement l'horizon pour les comptes publics. « Les vraies incertitudes sont pour 2022. L'irruption du variant Omicron pourrait désorganiser l'économie en janvier et février, alors que le premier trimestre pèse lourd dans la moyenne de croissance pour l'année. A cela, il faut ajouter le flou autour des prix de l'énergie », souligne François Ecalte.

Croissance inchangée

Dans la loi de Finances pour 2022, l'exécutif table sur un déficit de 5 % du PIB pour une hausse de l'activité de 4 %. « Je reste très confiant pour la croissance française », a réaffirmé mardi Bruno Le Maire, réitérant sa prévision.

Bercy a dévoilé lundi [une première salve de mesures pour les secteurs directement touchés](#) par les restrictions sanitaires afin d'amortir le choc Omicron. Pour le reste, il espère que les autres moteurs de la reprise ne seront pas touchés, alors que les différentes vagues épidémiques ont eu tendance à avoir une influence de moins en moins forte sur l'activité.

Cela ne veut pas dire que le virus sera sans effet sur les comptes publics. Pour les tests, l'exécutif avait prévu une enveloppe de 1,6 milliard d'euros, alors que [ces derniers ont coûté 1 milliard rien que pour le mois de décembre 2021](#) . Sur les vaccins, 3,3 milliards ont été provisionnés, à un moment où l'on ne parlait pas encore de 4^e dose.

Bouclier énergétique

L'autre grande incertitude concerne le coût du bouclier énergétique mis en place pour contrer notamment les effets de la hausse des prix de l'électricité et la limiter à 4 %. Dans la loi de Finances, [un montant de 5,9 milliards a été provisionné](#) pour réduire la taxe intérieure sur l'électricité (TICFE) mais Bruno Le Maire évoque plutôt un « coût total pouvant aller jusqu'à 8 milliards », qui correspondrait à la suppression totale de la TICFE. Si cela ne suffisait pas, d'autres mesures devraient être annoncées prochainement, qui tourneront autour d'un accès accru au mécanisme Arenh (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) en évitant cette fois un surcoût budgétaire.